

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, emploi-type opérateur de maintenance (BAP G) organisé par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1er février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, emploi-type d'opérateur de maintenance (BAP G) organisé par l'Université de Versailles-Saint Quentin-en Yvelines est composée ainsi qu'il suit :

Madame Marie-Pierre HUSSON, Chargée de communication - évènementiel, Présidente, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.


Monsieur Olivier THOUMIRE, responsable de service technique, Membre extérieur, Université de Rouen.

Monsieur Paul BREANT, conseiller de prévention, Membre, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.

Article 2 : Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 27 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
La directrice des ressources humaines


Gaëlle BARON-DELION